



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 14 juin 2005 — N° 168

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Gauthier, ministre du Tourisme, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 119 Loi sur le ministère du Tourisme

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Audet, ministre des Finances, dépose :

Le rapport d'activités de Financement-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2000-20050614)

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil médical du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2001-20050614)

14 juin 2005

Le rapport annuel de la Corporation d'hébergement du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2002-20050614)

M. Marcoux, ministre de la Justice, dépose les rapports annuels des ordres professionnels suivants, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004 :

- Ordre des acupuncteurs du Québec ;
(Dépôt n° 2003-20050614)
 - Ordre des audioprothésistes du Québec ;
(Dépôt n° 2004-20050614)
 - Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec.
(Dépôt n° 2005-20050614)
-

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission des biens culturels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2006-20050614)

Mme Thériège, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, dépose :

Le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Conseil de la famille et de l'enfance.

(Dépôt n° 2007-20050614)

M. Lessard, ministre du Travail, dépose :

14 juin 2005

Le rapport annuel de gestion de la Commission de la construction du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2004.

(Dépôt n° 2008-20050614)

M. le Président dépose :

Le rapport annuel des activités du Commissaire au lobbyisme, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2009-20050614)

Le rapport annuel de la Commission de la fonction publique, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2010-20050614)

Le rapport du Vérificateur général sur les frais d'administration de la Commission de la fonction publique, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2011-20050614)

Le rapport des vérificateurs qui ont procédé à la vérification des états financiers du Vérificateur général, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2012-20050614)

Le rapport d'activité de l'Assemblée nationale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2013-20050614)

Dépôts de rapports de commissions

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 13 juin 2005, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 112 Loi modifiant la Loi sur le tabac et d'autres dispositions législatives

14 juin 2005

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2014-20050614)

M. Ouimet (Marquette), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 7, 8, 9 et 13 juin 2005, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 111 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le
domaine municipal

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2015-20050614)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 26 janvier 2005, a procédé à l'examen des orientations, des activités et de la gestion de la Société d'habitation du Québec. La commission a également tenu des séances de travail concernant ce mandat le 18 novembre 2004 et les 26 janvier, 13 avril et 24 mai 2005. Ce rapport contient des recommandations.

(Dépôt n° 2016-20050614)

M. Mercier (Charlesbourg), à titre de membre, dépose :

Le rapport intérimaire de la Commission de la culture qui, le 4 mai 2005, a procédé à des consultations particulières dans le cadre d'un mandat d'initiative sur la diversité des expressions culturelles. La commission a également tenu des séances de travail concernant ce mandat les 26 août, 23 novembre et 13 décembre 2004 et les 22 mars, 7 avril, 26 avril et 2 juin 2005. Ce rapport contient des observations.

(Dépôt n° 2017-20050614)

14 juin 2005

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bordeleau (Acadie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 147 étudiants du collège de Bois-de-Boulogne, concernant l'aide financière aux bénéficiaires de prêts et bourses de ce collège.
(Dépôt n° 2018-20050614)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Auclair (Vimont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 500 citoyens et citoyennes du Québec, concernant des services d'hémodynamie à la Cité de la Santé de Laval.
(Dépôt n° 2019-20050614)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Bouchard (Vachon) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 103, Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives.

14 juin 2005

Motions sans préavis

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères
condoléances à la famille, son amie et aux proches de M. Jocelyn
Massé, décédé de façon tragique au Honduras.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un
débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Cusano, premier vice-président, l'Assemblée observe une
minute de silence.

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée
mondiale du don de sang.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un
débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement,
Mme Maltais (Taschereau), M. Després, ministre des Transports, et M. Légaré (Vanier)
proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 10^e anniversaire
de la Commission de la capitale nationale du Québec et témoigne
de l'excellence et de l'exemplarité de son travail.

14 juin 2005

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Bernier (Montmorency) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la présence de M. Marcel Grenon, poète, et le félicite pour la publication de son livre intitulé *L'Envol des mots* qui a été remis aux députés.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 38, Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être ;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 102, Loi concernant le financement de certains régimes de retraite ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants : le projet de loi n° 220, Loi concernant la Ville de Thetford Mines, le projet de loi n° 224, Loi concernant la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le projet de loi n° 225, Loi modifiant la Loi constituant en corporation la ville du Lac Saint-Joseph, le projet de loi n° 227, Loi concernant la Ville de Magog, le projet de loi n° 230, Loi concernant la Ville de Gaspé, et le projet de loi n° 232, Loi modifiant divers règlements d'emprunt émanant de la Ville de Montréal.

14 juin 2005

M. Cusano, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira afin de voir à la formation des commissions parlementaires et de renouveler la liste des présidents de séance ;
- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'accepter le rapport préliminaire d'imputabilité de la commission et de préparer le calendrier d'automne ;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin d'entendre la Protectrice du citoyen concernant son rapport annuel.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que le projet de loi n° 94, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 94 est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Kelley, ministre délégué aux Affaires autochtones, propose que le projet de loi n° 115, Loi modifiant la Loi sur l'Administration régionale crie, soit adopté.

14 juin 2005

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 115 est adopté.

À 12 h 57, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 10.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi n° 106, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé.

Après débat, le rapport est adopté.

Motions du gouvernement

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 13 juin 2005, sur la motion d'amendement de M. Bourdeau (Berthier) présentée dans le cadre du débat sur la motion de M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

La motion de M. Pelletier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, se lit comme suit :

QUE

- soit constituée une commission spéciale en vue de l'étude de l'avant-projet de loi remplaçant la *Loi électorale*, déposé le 15 décembre 2004 ;

relativement à la composition et au fonctionnement de la commission,

- la commission soit composée de 13 membres ainsi répartis :
 - huit du groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant le président de la commission et le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques,
 - quatre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, incluant le vice-président de la commission,
 - un député indépendant ;
- les groupes parlementaires et les députés indépendants transmettent au président de l'Assemblée la liste des membres de la commission, y compris le nom du président et du vice-président, dans les sept jours suivant l'adoption de la présente motion ;
- la commission entreprenne ses travaux au plus tard deux semaines après l'adoption de la présente motion ;
- la commission soit convoquée en séances publiques ou de travail conformément à la procédure prévue à l'article 148 du Règlement de l'Assemblée nationale, même s'il s'agit d'un mandat confié par l'Assemblée ;
- la commission puisse déposer à l'Assemblée des rapports intérimaires ;
- les rapports intérimaires et final de la commission puissent comporter des observations, des conclusions et des recommandations ;
- la commission ne soit pas limitée à un jour franc, après l'étude de l'avant-projet de loi, pour déterminer en séance de travail les observations, conclusions et recommandations qu'elle entend déposer à l'Assemblée ;

- les règles de procédure relatives aux commissions permanentes s'appliquent à la commission dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions de la présente motion ;

relativement aux consultations tenues par la commission,

- la commission entende en consultations particulières :
 - M^e Marcel Blanchet, Directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale,
 - des experts des questions électorales choisis par la commission,
 - des représentants des partis politiques autorisés en vertu de la *Loi électorale* ;
- la commission tienne aussi une consultation générale ;
- la commission, dans le cadre de cette consultation générale, aborde notamment les questions suivantes :
 - l'intérêt d'une révision du mode de scrutin,
 - le principe de l'égalité des votes,
 - le mode de scrutin proposé à l'avant-projet de loi,
 - la pertinence de tenir un référendum sur la réforme du mode de scrutin,
 - les mesures favorisant la représentation équitable des femmes, des jeunes, des minorités ethnoculturelles et des autochtones à l'Assemblée nationale,
 - la tenue des élections à date fixe,
 - le jour du scrutin,
 - la liste électorale permanente et sa révision,
 - la carte électorale et sa révision,
 - le vote électronique,
 - toute autre question relative à l'avant-projet de loi ou à la *Loi électorale* ;
- la commission produise un cahier d'information destiné à faciliter la participation des citoyennes et des citoyens ;

- la commission puisse consacrer des périodes de temps à l’audition de citoyennes et de citoyens qui, bien que n’ayant pas soumis de mémoire, auront fait part de leur intérêt d’être entendus par elle ;
- la commission puisse se réunir à l’extérieur des édifices de l’Assemblée nationale et de la ville de Québec ;
- la commission puisse recourir à l’utilisation de la vidéoconférence dans le cadre des auditions ;
- la commission procède à une consultation en ligne de manière à favoriser l’expression la plus large possible de la population ;

relativement à la participation des citoyennes et des citoyens,

- un comité citoyen sur les questions électorales assiste, de façon non partisane et sur une base consultative, la commission dans la réalisation de son mandat, en faisant valoir le point de vue des électeurs en complément de celui des élus ;
- le comité citoyen participe exclusivement aux auditions publiques tenues par la commission, selon les modalités définies par celle-ci ;
- le comité citoyen ne prenne pas part à la rédaction et à l’adoption du rapport de la commission ;
- le comité citoyen puisse soumettre à la commission ses observations, conclusions et recommandations ;
- le comité citoyen soit composé de douze personnes inscrites sur la liste électorale, soit six femmes et six hommes ;
- un appel public de candidatures soit lancé par la commission en vue de la formation du comité citoyen ;

14 juin 2005

- la sélection des membres du comité citoyen se fasse par tirage au sort parmi les candidats admissibles et disponibles, en assurant une composition la plus représentative possible de la diversité de la société québécoise, notamment selon l'âge et les régions ;
- les personnes formant le comité citoyen puissent recevoir des indemnités et être remboursées des frais encourus aux fins de leur participation aux travaux de la commission ;

relativement aux ressources humaines, techniques et financières,

- le Secrétariat des commissions assure le soutien nécessaire au bon fonctionnement de la commission et du comité citoyen ;
- la commission dispose des ressources nécessaires à la réalisation de son mandat, notamment en matière de soutien à la recherche et de publicité, de manière à susciter la participation des citoyennes et des citoyens et à assurer la collaboration efficace des membres du comité citoyen.

Et la motion d'amendement proposée par M. Bourdeau (Berthier) se lit ainsi :

QUE la motion en discussion soit amendée par l'ajout, au 27^e paragraphe, après le mot « publicité, », de ce qui suit :

« incluant la distribution du cahier d'information dans l'ensemble des foyers québécois, ».

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, M. Thériault (Masson) retire certains propos non parlementaires.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement du débat sur la motion d'amendement proposée par M. Bourdeau (Berthier).

La motion est adoptée.

14 juin 2005

À 17 h 55, à la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 07.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,.

Les amendements sont déclarés recevables, ces derniers ayant fait l'objet de corrections de forme par la présidence.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 57, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, ainsi que les amendements transmis par Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés à la majorité des voix.

14 juin 2005

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

Motions du gouvernement

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance, sur la motion d'amendement de M. Bourdeau (Berthier) présentée dans le cadre du débat sur la motion de M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, concernant la constitution d'une commission spéciale en vue de l'étude de l'avant-projet de loi remplaçant la *Loi électorale*, déposé le 15 décembre 2004.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 209 du Règlement, M. Thériault (Masson) propose :

QUE la motion d'amendement en discussion soit sous-amendée par l'ajout après le mot « distribution » des mots « d'un résumé ».

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion de sous-amendement est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 184 en annexe)

Pour: **86** Contre: **0** Abstention: **0**

Puis la motion d'amendement de M. Bourdeau (Berthier), telle que sous-amendée, est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion d'amendement, sous-amendée, est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 185 en annexe)

Pour: **86** Contre: **0** Abstention: **0**

14 juin 2005

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 209 du Règlement, M. Thériault (Masson) propose :

QUE la motion en discussion soit amendée par l'ajout, au 12^e paragraphe, après les mots « le principe de l'égalité des votes » des mots « la représentation régionale ».

Après débat, la motion d'amendement est adoptée.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Pelletier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, telle qu'amendée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 209 du Règlement, M. Pelletier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, propose :

QUE la motion du ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques soit amendée par le remplacement du 21^e alinéa par l'alinéa suivant : « les membres du comité citoyen aient le droit d'intervenir au cours des audiences publiques et le droit de soumettre à la commission, y compris par écrit, leurs observations, conclusions et recommandations ».

La motion d'amendement est adoptée.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 209 du Règlement, il propose :

QUE la motion du ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques soit amendée par le remplacement :

- au deuxième alinéa, du chiffre « 13 » par le mot « neuf », du mot « huit » par le mot « cinq » et du mot « quatre » par le mot « trois » ;
- et, au 22^e alinéa, du mot « douze » par le mot « huit » et des mot « six femmes et six hommes » par les mots « quatre femmes et quatre hommes ».

La motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

14 juin 2005

À la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 15 juin 2005, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 23 h 05, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 15 juin 2005, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

14 juin 2005

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de sous-amendement proposée par M. Thériault (Masson) à la motion d'amendement de M. Bourdeau (Berthier) proposée dans le cadre du débat sur la motion de M. Pelletier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques :

(Vote n° 184)

POUR - 86

Arseneau	Corbeil	L'Écuyer	Papineau
Auclair	Côté	Lefebvre	Paquin
Audet	Couillard	Legault	Pelletier
Beauchamp	Courchesne	<i>[Chambly]</i>	Perreault
Beaudoin	Cousineau	Legault	Picard
Bergman	Delisle	<i>[Rousseau]</i>	Pinard
Bernard	Descoteaux	Legendre	Reid
Bertrand	Deslières	Léger	Richard
Blackburn	Dion	Lelièvre	Rioux
Bordeleau	Dionne-Marsolais	Lemieux	Robert
Bouchard	Doyer	Lessard	Simard
<i>[Vachon]</i>	Dufour	Loiselle	Soucy
Boucher	Dupuis	MacMillan	St-André
Bourdeau	Gabias	Maltais	Thériault
Caron	Gauthier	Marcoux	<i>[Anjou]</i>
Champagne	Gautrin	Marois	Thériault
Charbonneau	Girard	Mercier	<i>[Masson]</i>
Charest	Hamad	Moreau	Tomassi
<i>[Rimouski]</i>	Hamel	Morin	Tremblay
Charest	Houda-Pepin	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Turp
<i>[Matane]</i>	James	Morin	Valois
Charlebois	Jérôme-Forget	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Vermette
Chenail	Jutras	Mulcair	Vien
Cholette	Kelley	Ouimet	

14 juin 2005

Sur la motion d'amendement de M. Bourdeau (Berthier), telle que sous-amendée :

(Vote n° 185)

(Identique au vote n° 184)